

Service instructeur
Direction des Routes et des Transports

3^{ème} **Commission - N°CG-2008-5-3-5**

Service consulté

Budget Primitif 2009 - Routes Nationales (AO21).

Résumé : *Le présent rapport a pour objet de proposer le bilan de l'exercice 2008 ainsi que la contribution que le Département apportera en 2009 au titre de la voirie nationale (Contrat de Plan) et aux travaux de rénovation et de mise en sécurité du Tunnel Maurice Lemaire.*

I. BILAN DE L'EXERCICE 2008

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006, le Département contribue chaque année au financement d'opérations relevant de ce contrat et concernant le réseau routier national.

En 2008, le Département a été amené à verser à l'Etat, à ce titre, un montant de fonds de concours de 1 132 667 €, au profit des opérations suivantes :

- A 36 – mise à 2X3 voies :	0,608 M€
- RN 66 – Vallée de la Thur :	0,524 M€
	<hr/>
	1,132 M€

L'article 24 de la loi du 13 août 2004 dispose qu'à l'exception des aménagements de sécurité transférés aux Départements, l'Etat, les collectivités locales et leurs groupements continuent d'assurer le financement des opérations routières, jusqu'à leur achèvement, ceci dans les mêmes conditions et dans la limite des enveloppes financières globales fixées par le volet routier du Contrat de Plan Etat Région.

II. FONDS DE CONCOURS 2009

a) Contrat de Plan 2000-2006

Pour l'année 2009, les appels de fonds de concours prévisibles sont les suivants :

- RN 66 – Aménagements Qualitatifs Vallée de la Thur 12 500 €,
- RN 66 – Déviation de Bitschwiller/Willer sur Thur 12 500 €.

Au titre dudit Contrat de Plan, il est donc demandé 25 000 € en Autorisations de Programme et 25 000 € en Crédits de Paiement.

b) Tunnel Maurice Lemaire

Dans sa séance du 10 octobre 2008, l'Assemblée Départementale a décidé :

- le versement d'une participation aux travaux de rénovation et de mise en sécurité du premier tube d'un montant total prévisionnel de 5,125 M€,
- d'approuver les termes de convention financière à intervenir entre le Département du Haut-Rhin, l'Etat, la Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône, la Région Alsace, la Région Lorraine et le Département des Vosges,
- d'autoriser le Président à la signer,
- d'autoriser le Président à suspendre le paiement de la participation du Département à la convention de financement si la Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône n'apporte pas une réponse satisfaisante au Département sur le prix du péage du Tunnel Maurice Lemaire jugé aujourd'hui comme trop élevé pour les poids-lourds.

Pour l'année 2009, les appels de fonds prévisionnels se répartissent de la manière suivante :

- 2 443 750 € au titre de la participation du Département aux travaux de rénovation et de sécurité du premier tube (montant d'une première tranche à verser à la Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône),
- 81 250 € au titre de la participation du Département aux études du second titre (montant à verser à l'Etat),

Au titre de l'opération Tunnel Maurice Lemaire, il est demandé, au BP 2009, 5 125 000 € en Autorisations de Programme et 2 525 000 € en Crédits de Paiement.

Je vous propose de voter, au titre du Budget Primitif 2009, pour le programme A021 – Routes Nationales :

- un montant de 5 150 000 € d'Autorisations de Programme,
- un montant de :
 - 106 250 € sur le chapitre 204/20 411 "Fonds de concours à l'Etat" ;
 - 2 443 750 € sur le chapitre 204/20 418 "Fond de concours à des Organismes Publics divers".

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER